

TABLEAU DES PRINCIPALES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'état	Art L.54 à L 56, R 21 à R 26 et R 42 du Code des Télécommunications	Paris Tour DGA Monthyon	Décret du 25/11/1992	Limitation des hauteurs des constructions (inscrites au plan) Altit. 140 m NGF	Etablissement du Génie de Paris Armée de l'Air S.S.B.A.I.F. S.S.B.A.I.F. T.D.F. T.D.F. T.D.F. T.D.F. T.D.F. T.D.F. T.D.F. T.D.F. T.D.F. T.D.F. T.D.F. T.D.F.
		Orly aéroport Les Lilas (fort de Romainville)	Décret du 09/07/1990	Altit. 200 m NGF	
		Les Lilas (fort de Romainville) aéroport C.D.G.	Décret du 09/07/1990	Altit. 202 m NGF	
		Mont-Pagnotte - Les Lilas (Fort de Romainville)	Décret du 03/08/1979	Altit. 210 m NGF	
		Paris Tour Eiffel - Les Lilas (fort de Romainville)	Décret du 03/08/1979	Altit. 225 m NGF	
		Boissy-sous-Saint-Yon Les Lilas (fort de Romainville)	Décret du 03/08/1979	Altit. 215 m NGF	
		Station Les Lilas (fort de Romainville)	Décret du 03/08/1979	Altit. 159 m NGF	
		Chenevières - Les Lilas (fort de Romainville)	Décret du 03/08/1979	Altit. 215 m NGF	
		Maisons-Lafitte - Les Lilas (fort de Romainville)	Décret du 17/02/1994	Altit. 193 m NGF	
		Suresnes - Mont-Valérie - Les Lilas (fort de Romainville)	Décret du 17/02/1994	Altit. 198 m NGF	
		Saint-Germain-en-Laye - Les Lilas (fort de Romainville)	Décret du 27/01/1994	Altit. 198 m NGF	
		Taverny - Les Lilas (fort de Romainville)	Décret du 15/02/1994	Altit. 192 m NGF	
		Cucharmoy - Les Lilas (fort de Romainville)	Décret du 17/01/1986	Altit. 198 m NGF	
		Station Les Lilas (fort de Romainville)	Décret du 17/01/1986 zone secondaire de dégagement de 500 m	Altit. 159 m NGF	

TABLEAU DES PRINCIPALES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
Servitudes aéronautiques de dégagement autour des aéroports civils et militaires	Art L 281.1 et R 241.1 à R 243.3 du Code de l'Aviation civile	Aéroport du Bourget	Décret du 27/11/69	Les hauteurs des constructions ne devront pas dépasser les côtes NGF inscrites sur le plan	Aéroport de Paris
Protection des monuments historiques	Loi du 31/12/1913	Intérieur de la Salle des fêtes de la Mairie 2, av. Waldeck Rousseau Hôtel particulier Pantin Groupe scolaire Pantin Groupe scolaire Jaurès Brossolette Pré Saint-Gervais Regard du trou Morin Pré Saint-Gervais Regard des Maussins à Paris	Classé MH le 08/11/1990 (ne générale pas d'abords) Inventaire MH le 21/12/1984 Inventaire MH le 18/11/1997 Inventaire MH le 18/11/1997 Classé MH le 04/11/1889 Classé MH le 04/11/1889	Accord de l'architecte des Bâtiments de France pour : Les modifications apportées à l'immeuble classé ou inscrit Les modifications apportées au mode d'utilisation du sol et aux constructions dans un rayon de 500 m autour de l'immeuble classé ou inscrit	Direction des Affaires Culturelles Agence des Bâtiments de France en Seine Saint-Denis
Servitudes autour des cimetières	Art. L 361.1 et L 361.4 du Code des Communes	entre la rue de l'Egalité et l'avenue Faidherbe		Bande d'isolement : 100 m Secteurs construits où des restrictions particulières sont apportées au droit à bâtir	Commune
Protection des ouvrages d'eau potable	Art. L.20 du code de la santé. Loi n° 64/1245 du 16/12/1964, Art. 7 Décret 61.859 du 01/08/1961 modifié par décret 67/1093 du 15/12/67 Circulaire 62.50 du 15/03/1962	"Sources du Nord" Voir plan			Ville de Paris Section des dérivations et canaux

TABLEAU DES PRINCIPALES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
Servitudes d'alignement	<p>Edit de 1607 Décret n° 62.1245 du 20/10/1962 (RN) Décret du 25/10/1938 modifié par décret n° 61.231 du 06/03/1961 (CD) Décret n° 64.262 du 14/03/1964 Chap. III (voies communales) circulaire n° 723 du 29/12/1964 et 474 du 13/09/1966</p>	<p>rue de Noisy-le-Sec 16 m rue du Coq Français 12 m</p>		Interdiction de construire, de procéder à des travaux confor-tatifs	Direction Départementale de l'Equipement
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution du gaz	<p>Art.12 modifié de la loi du 15/06/1905 Art.298 de la loi finance du 13/07§1925 Art.35 de la loi 46.628 du 08/04/1946 modifié Art.25 du décret 64.481 du 23/01/1964 Décret 70.492 du 11/06/1970 Circulaire ministérielle du 13/11/1985</p>			Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations	D.R.I.R.E. G.G.R.I.F.
Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques, concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques	<p>Art L 57 à L 52 et Art R 27 à R 39 du Code des Postes et Télécommunications</p>	<p>Les Lilas Fort de Romainville Bagnolet "Les Mercuriales" Paris Porte des Lilas</p>	<p>Décret du 23/01/86 Décret du 28/05/90 Décret du 17/04/1989</p>	<p>Zone de protection de 1000 m Zone de garde de 1000 m Zone de protection de 3000 m Zone de garde de 900 m Interdiction de produire ou de propager des perturbations sur les ondes radio-électriques</p>	<p>Ministère de la Défense France Télécom Ministère de la Défense</p>